

Des UER EPS aux UFR STAPS

Les origines historiques des STAPS renvoient à la formation des enseignants d'Éducation Physique et Sportive. A la fin des années 1920 les Instituts Régionaux d'Éducation Physique et Sportive sont créés, rattachés aux Facultés de Médecine. Ils ont pour mission de former les enseignants d'Éducation Physique. Les élèves sont recrutés sur concours, après un an de classe préparatoire (P1). Les IREPS ne sont pas les seules structures en charge de cette formation : Les CREPS (Centres Régionaux d'EPS) formeront ainsi, avec une formation plus courte, des maîtres d'EPS, puis des professeurs adjoint d'EPS, jusqu'en 1984. Enfin l'ENSEP (Ecole Normale Supérieure d'Éducation Physique) forme au professorat d'EPS les meilleurs élèves des classes préparatoires.

En 1968, la loi Edgar Faure réforme l'enseignement supérieur et crée les Unités d'Enseignement et de Recherche. 14 de ces UFR sont alors dédiés à l'Éducation Physique et Sportive : les UER EPS. Cette réforme ne débouche toujours pas une intégration complète des UER EPS à l'université : elles dépendent toujours de deux ministères (Enseignement supérieur et Jeunesse et Sport), et un professeur de Médecine assure toujours la garantie universitaire de cette institution.

En 1984, la loi Savary entraîne la transformation des UER en UFR (Unités de Formation et de Recherche). Les STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), ayant été reconnues un an plus tôt en tant que discipline universitaire autonome, les UER EPS deviennent les UFR STAPS.

Une des conséquences de cette évolution est que la formation des Enseignants EPS n'est plus la mission unique des UFRSTAPS. Les STAPS se structurent dès lors en quatre filières de formation : Éducation et Motricité (en charge de la formation des Professeurs EPS), Activité Physique Adaptée (centrée sur la prise en charge de publics spécifiques : handicapés, malades chroniques, personnes âgées, etc.), Entraînement Sportif (visant à la formation des éducateurs et entraîneurs), et Management du Sport (visant initialement la gestion des structures sportives).

Avant 1995, il existait un concours d'entrée dans les UFR STAPS. Chaque UFR sélectionnait principalement sur des critères sportifs une centaine d'étudiants. Ce concours est jugé illégal, tout titulaire du baccalauréat devant pouvoir accéder sans sélection aux études universitaires, et est supprimé à la rentrée 1995. Le nombre d'étudiants va croître rapidement dans les années qui suivent et est quasiment multiplié par 5 au début des années 2000.

Cet accroissement des effectifs va permettre la pérennisation et le développement des quatre filières de formation, sur lesquelles les étudiants vont se répartir. Ces filières vont s'affirmer, se structurer au niveau national notamment au sein de la Conférence des Directeurs de STAPS. En 2004, la loi sur le sport reconnaît ces formations et permet aux diplômés STAPS d'accéder de plein droit à divers métiers de la forme, remise en forme, de l'animation, de l'entraînement, de la remise en forme, de l'activité physique adaptée.

Cette évolution va également permettre le recrutement de nouveaux enseignants dans les structures STAPS, et notamment d'enseignants-chercheurs. Ceux-ci vont créer dans

la plupart des structures des laboratoires, permettant aux UFR STAPS d'assumer leurs missions de recherche.

L'accroissement des effectifs étudiants va entraîner la création de nouvelles structures STAPS. Certaines UFR créent des antennes, qui leur permettent d'absorber les effectifs des premières années. Certaines de ces antennes vont quelques années plus tard acquérir leur autonomie. De nouvelles structures sont également créées ex-nihilo par certaines universités, pour faire face à l'afflux d'étudiants. A noter aussi que le département EPS de l'Ecole Normale Supérieure a été créé à Rennes en 2002. Il recrute sur concours national des étudiants issus des UFR STAPS, pour une préparation à l'agrégation EPS ou à la recherche.

A l'heure actuelle il existe 49 structures STAPS sur le territoire national. 29 sont des UFR STAPS autonomes, possédant leur propre Conseil d'Administration. Certaines UFR STAPS ont adopté d'autres appellations (Faculté des Sciences du Sport à Marseille ou à Amiens, Faculté des Sports et de l'Education Physique à Brest), mais ceci ne change pas la nature de ces institutions. Un certain nombre de structures sont des Départements STAPS. Ceci signifie qu'elles dépendent d'une UFR plus large (par exemple l'UFR Sciences à Saint Etienne, l'UFR sciences et Techniques à Limoges, etc.). L'offre de formation reste cependant similaire dans l'ensemble de ces structures.

Didier Delignières
Université de Montpellier
Président de la C3D